



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Séance du lundi 17 décembre 2007*

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 18/12/2007

**D - 20070642**

Reçu en Préfecture le :  
CERTIFIE EXACT,

***Aujourd'hui Lundi 17 décembre Deux mil sept, à quinze heures,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux***

**Etaient Présents :**

M. Hugues MARTIN, M. Didier CAZABONNE, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Jean-Paul JAUFFRET, M. Jean-Charles BRON, Mme Françoise BRUNET, M. Dominique DUCASSOU, Mme Anne WALRYCK, M. Stéphan DELAUX, Mme Carole JORDA-DEDIEU, M. Jean-Marc GAUZERE, M. Claude BOCCHIO, Mme Elisabeth VIGNÉ, M. Joël QUANCARD, Mme Muriel PARCELIER, M. Jean-Michel GAUTÉ, M. Henri PONS, M. Pierre LOTHAIRE, M. Jean-Louis DAVID, Mme Anne-Marie CAZALET, M. Alain MOGA, M. Bruno CANOVAS, Mme Françoise PUJO, M. Jacques VALADE, Mme Ana De OLIVEIRA-POMMET, M. Patrick SIMON, Mme Anne CASTANET, M. Charles CAZENAVE, Mme Marie-Christine GUITER-ROCHE, M. Alexis BANAYAN, Mme Eliane BON, Mme Chantal BOURRAGUÉ, Mme Mireille BRACQ, Mme Martine MOULIN-BOUDARD, Mme Nadine MAU, Mme Françoise MASSIE, M. Jean-Didier BANNEL, M. Alain PETIT, Mme Christine CHARRAS, Mme Marie-Claude CARLE DE LA FAILLE, Mme Elisabeth TOUTON, Mme Sonia DUBOURG-LAVROFF, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean MERCHERZ, M. Guillaume HÉNIN, Mme Chrystèle PALVADEAU, M. Daniel JAULT, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Claude MELLIER, M. Jacques RESPAUD, Mme Martine DIEZ, Mme Brigitte NABET, M. Vincent MAURIN, M. Matthieu ROUVEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO,

**Excusés :**

Mme Michelle DARCHE, M. Jacques COLOMBIER,

***Direction Générale des Affaires Culturelles. Musée des  
Beaux-Arts. Exposition : Chaval, humour libre. Catalogues.  
Prix de vente. Autorisation. Convention de dépôt vente.  
Signature***

M. Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le Musée des Beaux-Arts de Bordeaux va présenter, du 5 juin au 21 septembre 2008, une exposition consacrée à l'humoriste bordelais Chaval (Bordeaux 1915-Paris 1968). Elle sera présentée ensuite au Musée des Beaux-Arts d'Angoulême (4 octobre 2008 – 30 janvier 2009).

Chaval qui a commencé sa carrière à Bordeaux en travaillant avec Sud Ouest Dimanche, s'installera plus tard à Paris et travaillera avec Paris Match, Le Figaro, Le Nouvel Observateur et Le Figaro Littéraire.

Le Musée des Beaux Arts de Bordeaux possède une série de 258 dessins originaux, représentatifs de l'ensemble de la production de l'humoriste, qui constitueront la base de l'exposition. Des dessins et des textes originaux de Chaval prêtés par la Bibliothèque Municipale de Bordeaux, ainsi que des films compléteront cette présentation.

Un catalogue commun, réalisé en partenariat avec le Musée des Beaux Arts d'Angoulême, est édité pour les deux expositions. Le Musée des Beaux Arts de Bordeaux, achète 500 exemplaires de ce catalogue, avec une possibilité de réassortiment. Le prix de vente public est fixé à 22 €. Il est prévu 420 exemplaires pour la vente et 80 exemplaires pour les dons et échanges.

Cette exposition sera précédée de plusieurs manifestations pendant le Festival International de la Bande Dessinée d'Angoulême (24 janvier – 27 janvier 2008) en partenariat avec la Galerie MR d'Angoulême (rue de Genève, qui sera rebaptisée rue Chaval pendant ces 4 jours)

A l'occasion de ce festival, la Galerie MR souhaite prendre en dépôt-vente 100 exemplaires du catalogue de l'exposition, avec possibilité de réassortiment, pour une vente en avant-première.

Une convention régit les obligations des deux parties.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- appliquer le tarif de vente du catalogue.
- signer la convention de dépôt-vente.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 17 décembre 2007

P/EXPEDITION CONFORME,

**M. Dominique DUCASSOU**  
**Adjoint au Maire**

# Convention de dépôt-vente Catalogues

Entre

La Ville de Bordeaux représentée par son maire, Monsieur Alain Juppé, habilité aux fins des présentes par délibération en date du déposée en préfecture le appelée ci-après « Ville de Bordeaux - Musée des Beaux-Arts »

Et

La Galerie MR, 38 rue de Genève, 16000 Angoulême, représentée par Mesdames Simone Rabaud et Nicole Masset, Directrices appelée ci-après « Galerie MR ».

Il a été convenu ce qui suit :

## **Préambule**

Le Musée des Beaux-Arts de Bordeaux organise en 2008, une exposition consacrée à « CHAVAL ».

A cette occasion, un catalogue va être édité.

## **ARTICLE I : Objet**

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'un dépôt-vente du catalogue « CHAVAL » à la Galerie MR pendant le Festival International de la Bande Dessinée qui se déroulera à Angoulême, du 24 janvier au 27 janvier 2008.

## **ARTICLE II : Conditions**

Le Musée des Beaux-Arts met 100 exemplaires du catalogue « CHAVAL » en dépôt-vente, à la Galerie M.R.

Le Musée des Beaux-Arts s'engage à réapprovisionner la Galerie M.R., en cas de rupture de stock par tranche de 50 exemplaires (franco).

Ces exemplaires se cumuleront au stock initial, autant de fois que de livraison.

A la fin du festival, la Galerie M.R. fera parvenir un état de ventes des catalogues et la Ville de Bordeaux - Musée des Beaux-Arts facturera à la Galerie M.R., au vu de cet état. A la fin de la convention, la Galerie MR fera parvenir un nouvel état des ventes, retournera les catalogues invendus, et la Ville de Bordeaux-Musée des Beaux Arts facturera au vu de cet état et des retours.

La Galerie M.R. achètera les catalogues vendus avec une remise de trente trois pour cent (33%) sur le prix de vente public.

## **ARTICLE III : Durée**

La présente convention est prévue pour une durée d'un an (1 an). Elle pourra être résiliée, de part ou d'autre, par lettre recommandée avec AR, avec un délai d'un mois (1 mois).

En cas de résiliation, la Galerie M.R. retournera (franco) les exemplaires du catalogue en sa possession, et la Ville de Bordeaux – Musée des Beaux-Arts, facturera au vu des retours.

La Ville de Bordeaux se réserve pour sa part, la faculté de résilier les présentes pour tout motif d'intérêt général.

## **ARTICLE IV : Litiges**

Tout litiges relatifs à l'interprétation des présentes, seront soumis, en tant que de besoin, aux tribunaux compétents siégeant à Bordeaux.

**ARTICLE V : Election de domicile**

Pour les présentes, il est fait élection de domicile :

- Pour la Ville de Bordeaux, en l'hôtel de ville, place Pey Berland, 33000 Bordeaux
- Pour la Galerie MR, tel qu'indiqué en tête des présentes.

Fait en quatre exemplaires

A Bordeaux le

Galerie MR Mme Simone Rabaud et Mme Nicole Masset	Le Maire de la Ville de Bordeaux
--	----------------------------------